



**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-144-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À CRÉER LA ZONE P-767 À MÊME LES ZONES C-708 ET H-710 ET
À PERMETTRE L'USAGE « COMMUNAUTAIRE – PARC ET ESPACE VERT (P3) »
DANS LA ZONE P-767 DANS LE SECTEUR DU PARC MOÏSE-PRÉSENT**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution numéro, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller/madame la conseillère nom lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « A – Plan de zonage » du règlement Z-3001 est modifiée par la création de la zone P-767 à même les zones C-708 et H-710, afin de permettre l'usage « Communautaire – Parc et espace vert (P3) », laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

L'annexe « C – Grilles des usages et des normes » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout de la grille des usages et des normes de la zone P-767, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

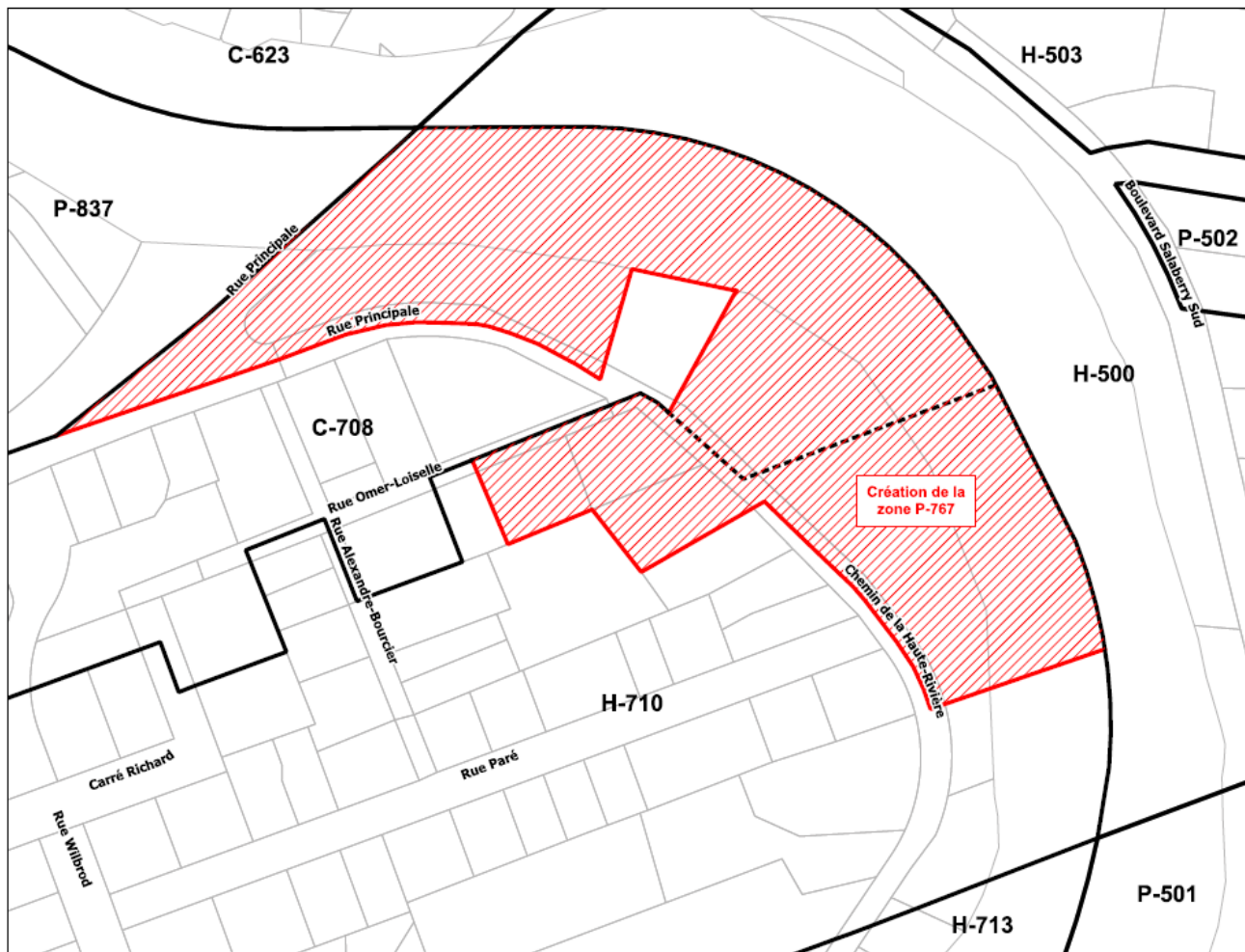
Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	<input type="text"/>
Dépôt du projet de règlement :	<input type="text"/>
Adoption du premier projet :	<input type="text"/>
Tenue de l'assemblée publique:	<input type="text"/>
Adoption du second projet :	<input type="text"/>
Adoption du règlement :	<input type="text"/>
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	<input type="text"/>

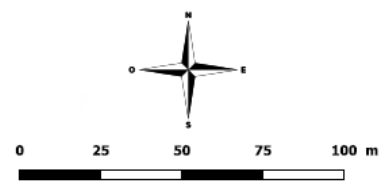
RÈGLEMENT Z-3001-144-24



PROJET :
**Annexe « A »
Amendement au zonage**

**Création de la zone P-767 à
même les zones C-708 et H-710**

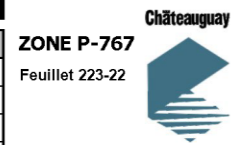
- LÉGENDE :
- Nouvelle zone P-767
 - Nouvelle limite
 - Limite modifiée
 - Limite non modifiée



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 29 novembre 2024
Plan : Z-3001-144-24 1/1

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

1 CLASSES D'USAGES PERMISES								
2	HABITATION	H						
3	Unifamiliale	H1						
4	Bi et trifamiliale	H2						
5	Multifamiliale	H3						
6	COMMERCE	C						
7	Voisinage	C1						
8	Artériel	C2						
9	Semi-industriel	C3						
10	Spécial	C4						
11	INDUSTRIE	I						
12	Légère	I1						
13	Lourde	I2						
14	COMMUNAUTAIRE	P						
15	Institution	P1						
16	Conservation	P2						
17	Parc et espace vert	P3	•					
18	UTILITÉ PUBLIQUE	U						
19	Utilité publique	U1						
20	AGRICULTURE	A						
21	Agriculture	A1						
22	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)						
23	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
24	NORMES PRESCRITES							
25	STRUCTURES							
26	Isolée		•					
27	Jumelée							
28	Contiguë							
29	MARGES							
30	Avant (m)	Min.						
31	Latérale (m)	Min.						
32	Latérales totales (m)	Min.						
33	Arrière (m)	Min.						
34	BÂTIMENTS							
35	Hauteur (étage)	Min.						
36	Hauteur (étage)	Max.						
37	Hauteur (m)	Max.						
38	Superficie d'implantation (m ²)	Min.						
39	Superficie d'implantation (m ²)	Max.						
40	Largeur (m)	Min.						
41	RAPPORTS							
42	Logement/bâtiment	Max.						
43	Espace plancher/terrain	Max.	0.30					
44	Espace bâti/terrain	Max.						
45	LOTISSEMENT							
46	Superficie (m ²)	Min.						
47	Profondeur (m)	Min.						
48	Largeur de façade (m)	Min.						
49	DISPOSITIONS SPÉCIALES							
50	P1A							
51	PAE							
52	Plaine inondable							
53	Autres							



Notes		
(1)		
761 Parc pour la récréation en général.		
762 Parc à caractère récréatif et ornemental.		

Amendements		
Date	N° Règlement	Approbation